

Itinéraires pour les transports exceptionnels

L'itinéraire ci-dessous doit être reconnu par l'utilisateur avant le départ du transport.

Cette remarque est valable comme modification d'itinéraire et doit être ajoutée à l'autorisation.

09/03/2026

N48 : TOURNAI – RONSE : Fermée à partir de ce 9 mars !

Les travaux d'Elia sur la N48, sur les communes de Celles et Mont-de-l'Enclus se poursuivent par la fermeture de la N48.

Les déviations locales ne sont pas autorisées aux transports Exceptionnels.

La déviation "Poids lourds" via E429/A8 n'est autorisée que pour les transports conformes en masse et de hauteur maximum de 5m00.

Déviations valables pour les transports de **catégorie 2 et 3 de maximum 4m70 de hauteur** (valable aller-retour) :

N7	A partir de TOURNAI WARCHIN	R52 / Bld des Combattants <u>Pour une masse supérieure à 90T :</u> Pont "Ma Campagne" au-dessus du chemin de fer : le transport circule seul sur le pont à 5 km/h centré sur les deux bandes de circulation Pont au-dessus de la N501 : le transport circule seul sur le pont à dans la bande de circulation la plus proche de la berne centrale
N7	GAURAIN-RAMECROIX	<u>Pour une masse supérieure à 90T :</u> Eviter le pont au-dessus de la N52 via les bretelles via la route industrielle à gauche en contresens de la circulation normale direction Bruxelles, à droite en direction de Tournai pour le retour.
N7 N50 N60	BARRY BURY LEUZE-EN HAINAUT	! Pont supérieur du chemin de fer: hauteur limitée à 4m70 : s'assurer de la possibilité de passage ! <u>Pour une masse supérieure à 90T :</u> Pont sur le chemin du Berger : transport SEUL sur le pont à 5 km/h, centré dans la voie de droite
N60e	LEUZE-EN HAINAUT	
N7	LEUZE-EN HAINAUT	Pont Hondernarcq sur le chemin de fer : transport SEUL sur le pont à 5km/h à cheval sur la bande centrale et la bande de droite

./.

N60	HACQUEGNIES	Pont d Hacquegnies (km 48) : transport SEUL sur le pont dans son sens de circulation à 5 km/h. dans milieu des 2 bandes de circulation.
N60	ELLIGNIES LEZ FRASNES	PERTUIS DU FECHEU (km 45.3) : transport SEUL sur le pont à 5 km/h. dans l'axe central du pont. Pont de la Rhosne (km 44.4): transport SEUL sur le pont dans son sens de circulation à 5 km/h. dans milieu des 2 bandes de circulation.
N60	DERGNEAU	Pont du Moulin de St Sauveur (km 38.9) : transport SEUL sur le pont à 5 km/h. au milieu des 2 bandes de circulation. Pertuis sur le ruisseau St Martin (km 38.1): transport SEUL sur le pont à 5 km/h. dans sa bande de circulation.
N60 N48c	RONSE RONSE	Rejoindre N48

Demander une autorisation de déviation si ces déviations ne peuvent être suivies ou pour les transports exceptionnels de catégories supérieurs.

Durée probable : jusqu'au 3 avril.